



## Rapport annuel de la Société Suisse de Médecine de la Reproduction (SSMR) 2017

La SSMR englobe tous les aspects propres à la médecine de la reproduction, y compris la médecine de reproduction assistée, la biologie de la reproduction et le planning familial. Depuis 2013, le travail de la SSMR est effectué par un ensemble de six commissions :

- \* FIVNAT : collecte et évaluation des données après un traitement de reproduction médicalement assistée.
- \* SWICE : association d'embryologistes dans le cadre de la médecine de reproduction assistée.
- \* FertiSave : collecte et évaluation de données pour la conservation de gamètes, de tissu gonadique et de zygotes de femmes et d'hommes avant le traitement d'un cancer.
- \* FertiForum : assistance psychologique lors de la lutte contre l'infertilité.
- \* Contraception : planning familial.
- \* Politics & Society : représentation des intérêts de centres privés offrant des traitements de reproduction médicalement assistée.

L'an dernier, notre société a été impliquée dans l'organisation de différentes manifestations scientifiques et sociales.

Les 11 et 12 janvier 2017, le congrès annuel Women's Health (WH) organisé à Lausanne avec notre partenaire, la Société suisse de ménopause (SSM), a remporté un franc succès. Les nouveautés : l'organisation d'un meeting scientifique pour embryologistes le 11.1 ainsi qu'un Pre-Congress Workshop traitant d'aspects de médecine sexuelle en cas d'infertilité. Mme Sabine Gisler et ses collaboratrices et collaborateurs de la société MEETING COM Sàrl ont veillé, avec la fiabilité éprouvée, à ce que l'intégralité du congrès se déroule de manière harmonieuse.

Le 30 mars, l'atelier traditionnel de la commission 'SWICE' traitant de thèmes actuels dans le laboratoire de reproduction médicale (suisse) a eu lieu.

Lors du congrès de la SSGO à Lausanne, du 28 au 30 juin, la SSMR et le GTER ont présenté un thème majeur, « Ce qui change avec la nouvelle LPMA », et organisé un atelier « Le diagnostic préimplantatoire, conseil en cas de dilemme éthique » ainsi qu'une formation « La pose du stérilet avec simulateur de réalité virtuelle ».

Le 4 juillet, le « Swiss Evening » traditionnel, ayant attiré un public nombreux, a eu lieu à Lausanne lors du meeting annuel de l'ESHRE, en présence de M. le conseiller d'Etat Mauro Poggia.

Les conséquences de la votation populaire du 5 juin 2016 sur la révision de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée ont eu de l'impact pour notre profession. Malgré les résultats clairs de la votation populaire avec 62.4 % de voix en faveur, nos couples de patients ont encore dû attendre plus d'un an – jusqu'au 1.9.2017 – pour que la nouvelle loi puisse être appliquée. Il a été nécessaire d'attendre la version définitive de l'Ordonnance sur la procréation médicalement assistée, y compris le référendum facultatif. Le 1.1. 2017, la SSMR a présenté une prise de position détaillée et nuancée quant au texte de l'ordonnance. Les propositions orientées vers la pratique ont toutefois été largement ignorées par le Conseil fédéral. Cela est regrettable, car à l'avenir, les centres de FIV concernés et les autorités cantonales chargées de l'application de la loi auront un travail administratif considérablement plus important, donc des coûts plus élevés également. L'avenir montrera si les nouveaux obstacles permettront d'améliorer la qualité ou ne sont rien d'autre qu'un « sacrifice » exigé par la politique.

Le 1.9.2017, le moment était enfin arrivé : après treize longues années de lutte politique et grâce au vote clair de la population, une Loi sur la procréation médicament assistée modernisée en comparaison des autres lois européennes et convaincante du point de vue professionnel entré en vigueur ! Selon la nouvelle loi, les patientes et les couples profiteront tout d'abord d'une durée de traitement globale plus courte. L'évolution au cours des prochaines années montrera également si le transfert d'un seul embryon désormais pleinement applicable en vertu de la nouvelle loi permettra de réduire les naissances multiples et, ainsi, les naissances prématurées associées à la PMA. Afin que cet objectif – le plus important pour l'amélioration du bien de

l'enfant – puisse être atteint, la coopération de la part des couples traités et des médecins qui les conseillent est nécessaire également, outre les conditions légales maintenant existantes.

Le 4.3.2017, le 3.4.2017 et le 15.6.2017, dans le cadre d'un « groupe d'accompagnement », une délégation de la SSMR a été informée à Berne par l'Office fédéral de la santé quant à l'état de l'évaluation de la loi par l'OFS conformément à l'art 14 LPMA. Les centres de FIV seront probablement informés au cours de l'année 2018 quant aux données à collecter temporairement à côté du formulaire FIVNAT. Ces données supplémentaires étant peu nombreuses et ne devant être collectées que temporairement, leur intégration dans le logiciel de collecte des données FIVNAT semble être excessivement chère. Voilà la raison pour laquelle la Commission FIVNAT renonce à une intégration dans le logiciel. Dans le cadre de réunions mentionnées, la Commission FIVNAT a, pour la SSMR, présenté l'état actuel de la collecte et de la validation de données dans le cadre de la PMA. La collecte de données n'a pas uniquement une valeur scientifique importante au niveau national et international, mais elle allège aussi le travail des administrations cantonales ainsi que les services concernés du Département fédéral de l'intérieur. L'attention a été attirée sur le fait que la charge financière qui y est liée est toujours principalement assumée par les couples de patients concernés. Il a également été communiqué que la SSMR/ le registre FIVNAT étaient, de principe, ouverts à un éventuel contrôle externe de la qualité de données si souhaité.

Le 1.3.2017, la conseillère nationale Rosmarie Quadranti, PBD, a présenté au Parlement une motion concernant la légalisation du don d'ovules. Le 2.6.2017, le Conseil fédéral a estimé qu'il était « prématuré de légiférer dans ce domaine, alors que les votations populaires qui ont prudemment libéralisé la réglementation en matière de procréation médicalement assistée sont encore récentes (2015 et 2016) et que les modifications correspondantes ne sont pas entrées en vigueur ». Le 29.9.2017, le Conseil national a traité de la suite à donner à la pétition de la Session des jeunes, également concernant le thème du don d'ovocytes. Le Conseil fédéral a accepté de donner suite à la pétition avec une étroite majorité. Une conseillère nationale du PEV a toutefois demandé une répétition du vote. Celle-ci a été accordée, et alors, le suivi de la pétition a été refusé à une étroite majorité. Le journal *Blick* a taxé la différence de voix inhabituelle en l'espace de quelques minutes de « Hüst und Hott im Nationalrat » ('Hue et dia au Conseil national'). Par ailleurs, le *NZZ* a publié une lettre du président de la SSMR à ce sujet le 23.11.2017. Dans ce contexte, le sondage représentatif de GfK est digne d'être mentionné ; il a été publié sur mandat de la IBSA Foundation en 2017 et documente un large soutien du don d'ovocytes au sein de la population (61 %).

Des réunions du comité directeur ont eu lieu le 11 janvier, le 18 mai, le 4 juillet et le 26.10.2017 afin de se pencher sur les questions relatives à l'association. Pour les centres de FIV, le projet important d'une accréditation spécifique des laboratoires de médecine reproductive a été lancé avec le GTER/ la SGGO. Les comités de la SSMR et du GTER ont salué l'idée d'un programme de qualité basé sur un catalogue d'exigences spécifiques à notre domaine, outre sur les normes d'accréditation ISO 17025:2005 et 15189:2012. Le programme d'accréditation des deux sociétés professionnelles suisses sera probablement à la disposition des centres de FIV dès avril 2018.

La SSMR remercie les entreprises suivantes pour le soutien apporté à ses activités scientifiques : Ferring AG, IBSA SA, Merck (Suisse) AG, MSD Merck Sharp & Dohme AG. Un merci particulier va à l'administration de la SSMR. Mme Maya Weder a géré le secrétariat avec prévoyance et grand engagement. M. Costanzo Limoni a assuré la validation et l'intégration des données statistiques de manière engagée, comme toujours. Ces deux personnes ont soutenu l'association avec succès, grâce à leurs amples connaissances professionnelles et leur longue expérience.